

Rendre le droit lisible



Pierre Trudel
Professeur titulaire

Une grande part des débats publics, les discussions des politiciens, voire les conversations intimes concernent nos droits et nos obligations. Mais il demeure exceptionnel que l'information véhiculée par les médias porte sur la teneur des lois. Le droit est pourtant l'un de ces savoirs qui s'imposent, même à ceux qui ne le connaissent pas. L'adage « Nul n'est censé ignorer la loi » fait écho à ce paradoxe. Le droit est de connaissance obligatoire, mais en dehors des cercles juridiques, il n'est pas enseigné et il demeure souvent ésotérique!

Le grand public a pourtant besoin d'être éclairé sur les raisons qui motivent les lois ou qui portent certains à revendiquer leur révision. Le vrai progrès n'émane pas uniquement de la recherche sur les procédés industriels ou les nouveaux médicaments : il est tributaire de la recherche pour permettre une meilleure compréhension et développer des approches qui garantissent les équilibres dans nos sociétés.

Vulgariser la recherche juridique, c'est rendre lisibles pour tous les résultats des analyses visant à comprendre le pourquoi et le comment du droit. La dimension juridique rebute un grand nombre de gens. Coincées entre le factuel, la symbolique, le quotidien et le politique, les dimensions juridiques demeurent mal connues; on préfère les laisser aux juristes. La recherche juridique procure des informations d'importance cruciale pour chacun des citoyens. Elle examine les effets pervers observés dans l'application des lois, les tendances jurisprudentielles qui laissent de côté certaines valeurs ou font bon marché de certains groupes. Ce sont là des informations essentielles pour juger du bien-fondé des lois et justifier leur maintien ou leur remplacement.

Souvent, la vulgarisation du droit passe principalement par ce qu'en disent les protagonistes engagés dans une controverse. Il est rare que l'on s'attache à examiner ou à discuter de la teneur effective, des limites ou des incohérences des lois qui nous gouvernent. Pour plusieurs, de tels propos paraissent trop abstraits. Traiter des principes régissant les baux d'habitation serait abstrait; montrer un locataire évincé grelottant avec ses meubles sur le trottoir paraît plus concret!

C'est dire l'importance d'exposer de façon pratique les tenants et aboutissants des lois. Une part essentielle de cette tâche est accomplie par les ouvrages et guides pratiques portant sur les aspects juridiques des situations vécues par le plus grand nombre. Mentionnons par exemple

les documents sur les conséquences juridiques d'une naissance, les normes du travail, la retraite, l'incapacité ou le décès.

Même sans compter les règles qui modèlent notre quotidien, le juridique est omniprésent dans toutes les sphères de la société. Nous avons des droits que les autres sont tenus de respecter. Les autres ont des droits qui correspondent à nos obligations. Les questionnements sur la portée et la teneur des droits figurent parmi les composantes majeures de la vie collective. Une bonne part des discussions dans l'espace public tournent autour de ce qui doit être considéré comme conforme à la justice. Mais trop souvent, ces questions sont envisagées sous des angles étroitement économiques ou politiques.

Vulgariser le droit et les recherches sur le droit, c'est proposer des éclairages sur ce qui justifie les règles de droit, sur leur portée et leur sens, et sur les raisons qui expliquent pourquoi les lois sont ainsi faites. La vulgarisation de la recherche expose les fondements rationnels du droit, les raisons qui justifient les règles. Car lorsque ces raisons changent ou sont perçues comme moins légitimes ou autrement dépassées, le droit peut alors connaître des modifications dans son libellé ou dans son interprétation. Vulgariser le droit, c'est aussi exposer comment celui-ci se comprend, comment il évolue. C'est expliquer les raisonnements des juges chargés de l'appliquer à des situations concrètes.

Les droits n'émergent pas d'une génération spontanée : ils reflètent les idées, les conceptions de ce qui à une époque et dans un contexte sociopolitique donnés est tenu pour juste. Les décalages entre la loi énoncée et celle qui est appliquée nourrissent d'essentiels débats. En contexte démocratique, la recherche d'ajustements entre les droits, les obligations et la justice est objet permanent de discussions. Pour ne pas tourner à vide, ces discussions ont besoin d'un éclairage juridique accessible à tous.

Dans ce monde au sein duquel nous avons des droits et sommes obligés de tenir compte des droits des autres, il paraît essentiel de débattre des fondements et de la structure des lois dans lesquelles sont énoncés les droits tout comme des techniques utilisées pour définir et mettre en œuvre les objectifs publics. C'est pourquoi les juristes ont plus que jamais la responsabilité de rendre le droit lisible pour tous.